

MAROC - COVID-19

LES LIMITES DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

[Pages 12 et 13]

ÉDITION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

Encyclopédie du Maroc

2

À LIRE ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO :

UN MOIS AU CANADA

COVID-19: Mesures de facilitation pour aider les étudiants étrangers touchés par la pandémie.....(P. 5)

MAROCAINS DU MONDE

Littérature :
Hommage à Naima El Bezzaz..... (Page 7)

UN MOIS AU MAGHREB

Réflexion sur la politique culturelle et culturelle du Maroc à destination de sa diaspora.... (Pages 10 -11)

NOTRE PETIT VILLAGE LA TERRE

France
Menaces contre un maire d'origine maghrébine : Le racisme et la haine se banalisent..... (Page 14)

Associations en Action

La Maisonnée vient de célébrer la clôture du camp de jour 2020

La Maisonnée a organisé le 13 août dernier une cérémonie de clôture du camp de jour estival au sein de ses structures. Cette activité périodique représente un défi que l'équipe a pu relever dans un contexte de crise sanitaire majeure. Il s'agit de la XIX édition du camp de jour de La Maisonnée, laquelle s'est déroulée cette année dans le contexte de crise sanitaire de la COVID-19.

D'ailleurs, La Maisonnée était contrainte de réduire le nombre d'enfants fréquentant le camp de jour, en recevant 25 enfants alors qu'habituellement, le nombre varie entre 40 et 50 enfants, explique la coordonnatrice, Pilar Bossolino.

Tout en respectant les règles sanitaires imposées par la situation de la COVID-19, les enfants qui ont participé à ce camp, accompagnés de leurs parents, ont pris part à la cérémonie de clôture.

À cette occasion, l'animateur de l'acti-

tivité, Alexis Potvin, a assuré la projection de plusieurs activités réalisées par les enfants du camp (vidéos de Stop Motion, chorégraphie, ainsi qu'une vidéo de poème narratif raconté), sous l'œil bienveillant de leurs animateurs.

Dans un second moment de la journée, tous les invités en plus du personnel de La Maisonnée, ont partagé un repas autour d'un barbecue et de quelques mets traditionnels apportés par les parents des enfants.

Les parents présents ont exprimé leur joie de voir leurs enfants épanouis à la suite de cette belle expérience de rencontre et de partage, surtout que certains parmi eux venaient d'arriver au Québec.

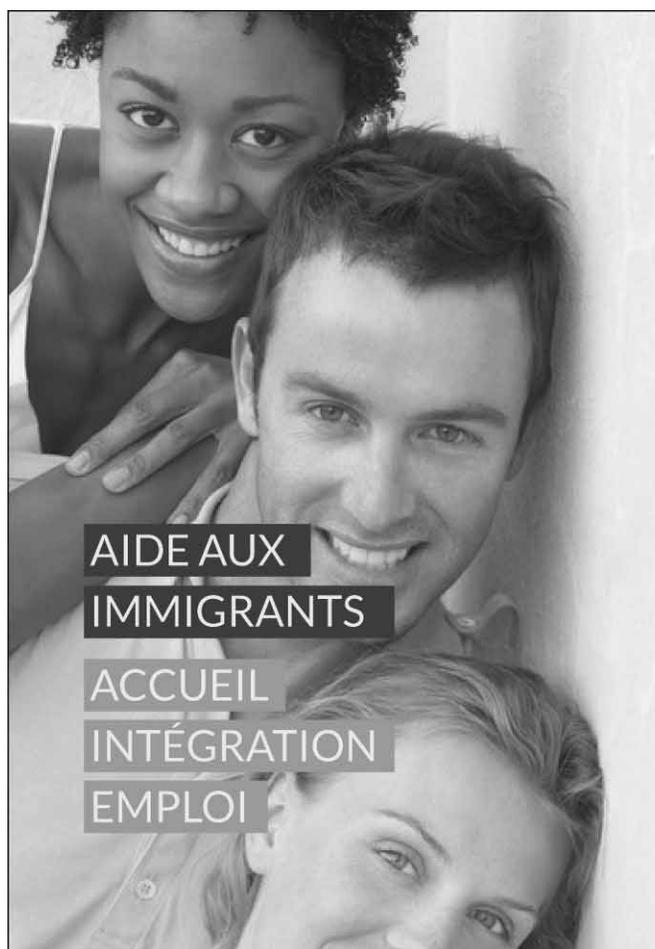
Interrogés sur leur appréciation de cette expérience, Nora, maman de 2 enfants qui ont participé au camp de jour estival nous a déclaré: «Mes enfants ont adoré le camp, ils se sont beaucoup amusés». Quant à Yacine, il nous a dit tout simplement, que : «un

camp de jour cet été, je n'y croyais pas ». Pour Samuel «C'est bien que les enfants aient pu s'amuser avec cette situation de la COVID-19». Alors que pour Daniel, les activités «étaient émotionnelles et bien organisées».

LA MAISONNÉE EN BREF

La Maisonnée offre des services collectifs et individuels en matière d'accueil et d'établissement ainsi que d'em-

ployabilité et d'insertion en emploi. Ses objectifs sont de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des nouveaux arrivants et les accompagner à toutes les étapes de leur établissement au Québec et sensibiliser aussi bien la société d'accueil que les nouveaux arrivants sur les avantages du vivre-ensemble et du renforcement du lien social.



AIDE AUX
IMMIGRANTS

ACCUEIL
INTÉGRATION

EMPLOI

LA MAISONNÉE

DES SERVICES GRATUITS
POUR IMMIGRANTS

SERVICE ACCUEIL ET INTÉGRATION

- Information et orientation dans le processus d'immigration, d'installation et sur les démarches à entreprendre auprès des instances de l'immigration
- Écoute et soutien
- Information sur la recherche de logement
- Cours de français pour nouveaux arrivants
- Cours d'anglais pour résidents permanents en recherche d'emploi
- Lutte à la discrimination et défense des droits
- Aide alimentaire, groupes d'achats et informations sur la saine alimentation
- Soutien aux jeunes
- Déclarations de revenus
- Assermentations
- Bénévolat, activités socioculturelles
- Autres services en lien à l'immigration et l'intégration

SERVICE EMPLOYABILITÉ

- Services d'aide à l'emploi (SAE): Spécialisés, à la carte et selon les besoins ciblés
- Rencontres individuelles: Évaluation des besoins et orientation professionnelle
- Ateliers de recherche d'emploi
- Information sur le marché du travail et traitement des offres d'emploi
- Préparation de CV par compétences, par potentiel et par cible
- Simulation et préparation aux entrevues d'embauche
- Assistance dans les démarches de reconnaissance des acquis professionnels et académiques hors Québec
- Choix de carrière et de formation professionnelle
- Rencontres avec les employeurs, sessions d'information et réseautage professionnel
- Visites d'exploration et d'observation dans les industries et les entreprises
- Placement en emploi et maintien durable en emploi

6865 Av. Christophe-Colomb
Montréal, Qc. H2S 2H3
T 514 271.3533
F 514 271.1910
info@laimaisonnee.org

www.laimaisonnee.org
f /www.laimaisonnee.org

Suivez-nous pour nos ateliers
d'emploi et autres activités
d'accueil et d'intégration



NOUS AVONS PLUS DE 42 ANS D'EXPÉRIENCE
EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

NOUS ACCUEILLONS PLUS DE 25 000
PERSONNES CHAQUE ANNÉE



Ces épouvantails arabo-musulmans qui n'épouvanteraient que les arabo-musulmans



Par Abderrahman El Fouladi

J'allais consacrer l'éditorial de cette édition aux 8955 canadiens, de l'Ontario, ayant déclaré en 2016 être d'origine marocaine (source : Statistique Canada; recensement 2016) qui viennent d'avoir un consul général, rien qu'à eux tous seuls, en la personne de M. Rachid Zein, ou au Centre culturel marocain de Montréal (Dar Al Maghrib) qui vient d'avoir une nouvelle directrice en la personne de Mme Houda Zemouri. Mais faute de communiqués officiels et de CV des deux diplomates, je ne peux, en attendant, que leur souhaiter beaucoup de succès dans leur mission respective et moins de dépaysement dans le pays de moins en moins enneigé de Papa Noël... alias le Canada.

J'ai failli me rabattre ensuite sur ce puits intarissable de Fake-News qui n'est autre que l'actuel locataire de la Maison Blanche. Mais que dire de plus sur le sujet, sinon que ce n'est pas M. Trump qui fait le plus peur mais c'est plutôt toute cette Amérique profonde qui prend ses mensonges pour argent comptant afin de se sentir plus grande et forte qu'elle ne l'est déjà ! Mais on a encore le mois d'octobre pour revenir incha Allah sur le sujet.

Et comme la nuit apporte conseil, je décidai ce soir du 1er septembre de me réfugier dans mon lit vers 21h30, c'est-à-dire très tôt.

Et comme Morphée avait les bras ail-

leurs, j'ai décidé de l'attendre en me branchant sur la moins polluée par la pub de mes chaînes publiques préférées. Et je n'ai pas le choix car, en ces temps de vaches maigres, je n'ai plus ni le câble, ni la parabole ni même pas d'internet illimité.

Et là, je tombe à pic sur Sir Lawrence d'Arabie (Peter O'Tool) en plein délire contre Cherif Ali, de la tribu des Béni Harit (Omar Sharif) qui vient de lui flinguer son guide. Car ce guide eut la malchance d'être de la tribu de Béni Hazim et vient de commettre le crime de puiser de l'eau dans le puits de celui qui est maintenant son tueur!

Or comme l'un ne peut comprendre qu'on peut tuer dans le désert pour une gorgée d'eau et que l'autre ne peut admettre qu'ailleurs on fait fi de l'appartenance au clan et la tribu, chacun partit de son côté, pour se rencontrer plus loin dans le film dans une scène encore plus édifiante.

L'Arabe est-il vraiment Arabe ?

Pas selon le film car là, on découvre que le bédouin qu'on avait présenté au début comme rustre, sanguinaire et hypocrite, nie maintenant tout panarabisme, et ce, tout en étant en plus impulsif et très manipulable. Comme on va le voir

Aouda Abou Tayia (Anthony Quinn) répondit à Sir Lawrence (qui, pour apaiser une querelle naissante, rappelle l'appartenance arabe commune des antagonistes) : *'Je connais toutes les tribus du désert : Les Howeitat, les Béni Hazem, les... Mais aucune d'elles ne s'appelle Arabe'*.

Sir Lawrence joua alors sur l'orgueil et la cupidité, mais tout en flattant la fierté d'Aouda pour l'amener non seulement à accorder, l'hospitalité aux troupes du Prince Faysal guidés par Cherif Ali mais de l'intéresser à participer également au raid qu'ils vont mener contre les turques occupant le port d'Aqaba au bord de la mer rouge.

Mais cette mission, dont le succès va lancer la carrière d'espion de Sir Lawrence au firmament, a failli être compromise quand un gars de la tribu de Cherif Ali tua un autre gars de la tribu d'Aouda pour régler une ancienne dette

de sang !

Et vous savez quoi ? Plus le film avance, plus je me disais que jamais caricature d'un "peuple" ne fut aussi proche de la réalité. On n'a pas besoin de faire toute une thèse sur le sujet pour comprendre la mentalité d'un peuple qui semble ne l'être que sur les manuels d'Histoire.

Attendez la suite !

Les hommes d'Aouda, qui s'apprêtaient à exécuter le meurtrier pour venger le leur, comme le veut la coutume, avaient devant eux les hommes de Cherif Ali qui ne l'entendaient pas de cette oreille. Et que fit Sir Lawrence qui voit que cet incident va chambouler toute sa mission ? Connaissant la mentalité de ces bédouins, et comme il n'appartient à aucune des deux tribus, il prit sur lui d'exécuter l'assassin devant les membres des deux tribus !

Et que firent les deux tribus ? Rien. Ou plutôt, ils ont félicité Sir Lawrence et ont participé côte à côte à la prise d'Aqaba !

Fiction ou réalité rapportée par le film, cette même mentalité prévalut parmi les Rois des Taifa en Andalousie et avait poussé plusieurs princes arabo-musulmans à prendre des chefs de guerres chrétiens espagnols comme alliés pour détruire les principautés voisines commandées par des frères ennemis.

Par ailleurs, il y a moins d'une décennie, les libyens ont eut leur *Lawrence d'Arabie* en Bernard Henri Levy pour se massacrer les uns les autres; détruisant au passage leur pays! Et pas plus loin que 2016, les saoudiens ont eu le leur en Donald Trump pour s'attaquer à l'Iran par Yémen interposé.

Un arabe détruisant un arabe ? Jamais diront les arabes ! À moins que... ce ne soit fait par un non-arabe !

Et meurt l'Iraq et le reste !

Il se pourrait que je vienne d'avoir une overdose d'Histoire. Après tout, que sais-je pour juger les Arabes ? Moi qui ne suis que Marocain... Et cette fatigue qui me conseille d'ajouter : "Marocain... Et encore... !"

© Une production

**LES ÉDITIONS
MAGHREB CANADA**

"D'un Continent à l'autre"

www.maroc-canada.ca

ou

www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

DÉPÔT LÉGAL: 2550843

Directeur de Publication
ABDERRAHMAN EL FOULADI

INFORMATION / PUBLICITÉ

Tél : 514-576-9067
contact@elfouladi.com

CHRONIQUEURS

Mustapha Bouhaddar, Écrivain
(France)

Dr Mraizika Mohammed
(France)

Pr. Moha Ennaji
(Maroc)

ÉDITORIALISTE ET
RÉDACTEUR EN CHEF

A. EL FOULADI

IMPRESSION

Hebdo Litho, Saint-Léonard
(Montréal)

**MAGHREB CANADA
EXPRESS (MCE)** est
une publication mensuelle
éditée et distribuée au Canada
depuis le 1er Juillet 2003.

Il est distribué gratuitement
dans les commerces ainsi que
dans des lieux publics, à
Montréal et région ainsi que
dans la ville de Sherbrooke .



Maghreb Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info



COVID-19

Rappel : Le 30 septembre est la date limite pour payer le solde d'impôt

Le gouvernement du Québec prolonge une mesure d'assouplissement pour aider les citoyens et les entreprises à composer avec les conséquences de la pandémie de COVID-19. La date limite pour payer le solde d'impôt est reportée du 1er au 30 septembre 2020.

Ce report s'appliquera aux particuliers, aux sociétés et aux fiducies. Il les aidera à traverser cette période exceptionnelle en bénéficiant de près d'un mois supplémentaire pour payer leur solde d'impôt, les acomptes provisionnels ainsi que d'autres montants dus en application d'une loi fiscale qui étaient visés par la date limite du 1er septembre 2020. Ce report s'appliquera également à de tels montants dus au cours du mois de septembre.

La mesure s'inscrit en cohérence avec la nouvelle date limite annoncée aujourd'hui par l'Agence du revenu du Canada.

Il n'y aura donc aucune pénalité ni aucun intérêt à payer si ces montants sont payés au plus tard le 30 septembre 2020. Jusqu'à cette date, aucune pénalité ne sera imposée pour production tardive de la déclaration de revenus.

Les modalités liées à ces mesures d'assouplissement peuvent être consultées dans le bulletin d'information publié par le ministère des Finances.

Revenu Québec encourage les citoyens et les entreprises qui éprouveront des difficultés à effectuer leurs paiements à la date limite à

communiquer avec lui dans les meilleurs délais pour convenir d'une entente de paiement.

Les citoyens ont tout avantage à produire leur déclaration de revenus rapidement afin d'obtenir plus vite les sommes auxquelles ils ont droit. C'est particulièrement vrai pour les citoyens qui reçoivent des crédits d'impôt et des prestations.

Revenu Québec s'est engagé dès le début de la crise de la COVID-19 à faire preuve d'une grande souplesse administrative. Il a mis en œuvre une série de mesures pour aider les Québécois au cours des derniers mois, notamment les suivantes :

le report au 1er juin 2020 de la date limite de production de la déclaration de revenus;

le report au 30 juin 2020 de la date limite pour produire les déclarations de taxes sans pénalité ni intérêt;

le traitement prioritaire des déclarations de revenus qui donnent droit à un remboursement d'impôt;

le renouvellement automatique temporaire de certains programmes sociofiscaux, comme le crédit d'impôt pour solidarité et le programme Allocation-logement.

De plus, depuis le 17 mars 2020, tous les bénéficiaires des versements anticipés du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés (CMD) bénéficient d'un délai supplémentaire pour formuler une demande de renouvellement. Dans l'intervalle, les versements anticipés du CMD sont maintenus.

Revenu Québec avait annoncé (27

juillet 2020) que cette mesure d'assouplissement se termine en octobre 2020. Il encourage les personnes qui ont bénéficié de la reconduction automatique du versement anticipé de ce crédit à produire au plus tard le 1er décembre leur demande de renouvellement afin de continuer de recevoir leurs versements après cet-

te date.

L'ensemble des mesures d'aide annoncées par Revenu Québec sont décrites sur le site Internet du ministère.

Source : CNW Telbec-

ÉCOLE DE CONDUITE AMEL
Reconnue par la SAAQ
Instructeurs qualifiés et expérimentés
Cours jour, soir, fin de semaine.
Instruction en Français, Anglais ou Arabe

Deux succursales pour mieux vous servir!

6955, Bd Lacordère, suite 304
Saint-Léonard, (QC) H1T 2K5
Bus 32
Tél.: (514) 510-0880

3300, Bd Rosemont, suite 100
Montréal (QC) H1X 1K2
Bus : 67, 197 et 467
Tél.: (514) 729 6330

EXAMEN

Nous louons les Voitures
(Automatiques / manuelles)
pour l'examen

Boulangerie Nour

Pain - Pâtisserie - Viennoiserie

Sandwich - Gâteaux orientaux
Gâteaux pour toutes occasions

1610 Ave. Dollard Lasalle
Montréal, Qc

Tél.: 514-658-1675



Maghreb

Canada

Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

COVID-19

Mesures de facilitation pour aider les étudiants étrangers touchés par la pandémie

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a apporté un certain nombre de changements temporaires aux politiques visant à appuyer les étudiants étrangers touchés par la pandémie de COVID-19, notamment :

Demande de permis d'études

- Les demandes complètes seront traitées en priorité et les étudiants concernés seront prêts à venir au Canada peu après que les restrictions de voyage auront été modifiées.
- IRCC a mis en place un processus de traitement des permis d'études en deux étapes pour les étudiants qui ne peuvent pas présenter une demande complète. La première étape consiste à évaluer l'admissibilité de l'étudiant. La décision finale fondée sur les critères d'admissibilité est rendue à la deuxième étape.
- Ainsi, les étudiants qui n'ont pas été en mesure de fournir des données biométriques, des certificats de police ou les résultats d'un examen médical aux fins de l'immigration peuvent quand même présenter une demande qui fera l'objet d'une première évaluation. Si leur demande est approuvée, ils peuvent se sentir rassurés de savoir qu'ils ont déjà satisfait à la plupart des critères d'un permis d'études.
- IRCC vise à effectuer la première étape de vérification de l'admissibilité pour toutes les demandes avant le début du semestre d'automne. Lorsque la demande d'un étudiant est approuvée aux deux étapes, l'étudiant pourra venir au Canada une fois que les restrictions de voyage auront été modifiées.

Admissibilité au Programme de permis de travail postdiplôme

- Les étudiants peuvent étudier en ligne depuis l'étranger jusqu'au 30 avril 2021 sans que cela ait une incidence sur leur admissibilité ou sur la durée d'un futur permis de travail postdiplôme, pourvu qu'ils soient en mesure d'effectuer au moins 50 % de leur programme d'études au Canada.
- Les étudiants inscrits à des programmes d'une durée comprise entre 8 et 12 mois qui ont débuté pendant les sessions du printemps, de l'été ou de l'automne (de mai à

septembre) de 2020 pourront demander un permis de travail postdiplôme s'ils effectuent la totalité de leur programme d'études à l'étranger.

- Les étudiants qui sont inscrits à un programme dont la date de début est comprise entre mai et septembre 2020 et qui étudient en ligne jusqu'au 30 avril 2021, et qui obtiennent un diplôme dans plus d'un programme d'études admissible, peuvent combiner la durée de leurs programmes d'études lorsqu'ils demanderont un permis de travail postdiplôme, à condition d'avoir effectué 50 % de leurs études au Canada.

Étudiants déjà au Canada

- Au Canada, les étudiants des sessions de l'hiver, du printemps et de l'été qui ont été contraints d'étudier en ligne, de réduire leurs études à temps partiel ou de faire une pause complète en raison des restrictions sur l'apprentissage en classe dues à la pandémie de COVID-19, sont autorisés à continuer à travailler sur le campus ou hors campus si leur permis d'études le permet.
- Les étudiants déjà présents au Canada pour les sessions de l'hiver, du printemps et de l'été ont reçu l'assurance qu'ils ne perdraient pas leur droit à un permis de travail postdiplôme s'ils étaient contraints de suivre plus de 50 % de leur programme en ligne, de passer à des études à temps partiel ou de faire une pause complète en raison des restrictions sur l'apprentissage en classe dues à la pandémie.

Rappel les étudiants étrangers sont autorisés à travailler plus de 20 heures par semaine hors campus pendant leur session universitaire s'ils sont employés dans un service ou une fonction essentielle.

Pour de plus amples informations

Les plus récentes mises à jour sur les changements touchant les étudiants étrangers se trouvent à l'adresse :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyenne-te/services/coronavirus-covid19.html>

Nouvelles mesures relatives à l'admissibilité au permis de travail postdiplôme pour les étudiants qui commencent des programmes en ligne

De nombreux étudiants étrangers potentiels qui aimeraient étudier au Canada cet automne sont dans l'incertitude en raison des restrictions de voyage. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada est au courant de cette situation, et continuera de répondre à ces incertitudes avec 3 nouvelles mesures sur l'admissibilité au permis de travail postdiplôme pour les étudiants qui commencent des programmes en ligne.

Ces changements visent à assouplir les règles d'admissibilité au Programme de permis de travail postdiplôme pour les étudiants qui doivent ou souhaitent commencer leur programme d'études canadiennes en ligne à partir de l'étranger.

Trois changements ont ainsi été apportés :

- Les étudiants peuvent maintenant étudier en ligne depuis l'étranger jusqu'au 30 avril 2021, et ce, sans que le temps ne soit retranché de la durée d'un futur permis de travail postdiplôme, à condition que 50 % de leur programme d'études soit éventuellement effectué au Canada.
- Les étudiants qui se sont inscrits à un programme d'une durée comprise entre 8 à 12 mois, et dont la date de début se situe entre mai et septembre 2020, pourront terminer l'intégralité de leur programme en ligne depuis l'étranger et seront

toujours admissibles à un permis de travail postdiplôme.

- Les étudiants qui sont inscrits à un programme dont la date de début est comprise entre mai et septembre 2020 et qui étudient en ligne jusqu'au 30 avril 2021, et qui obtiennent un diplôme dans plus d'un programme d'études admissible, peuvent combiner la durée de leurs programmes d'études lorsqu'ils demanderont un permis de travail postdiplôme, à condition d'avoir effectué 50 % de leurs études au Canada.

Pour être admissibles à ces mesures, les étudiants doivent présenter une demande avant de commencer un programme d'études à la session de printemps, d'été ou d'automne 2020, ou à la session débutant en janvier 2021. Tous les étudiants doivent éventuellement être approuvés pour un permis d'études.

L'assouplissement des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 dépendra des progrès réalisés au Canada et dans le monde pour endiguer la propagation de la maladie à coronavirus. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) continuera de surveiller de près la situation et d'évaluer si d'autres changements sont nécessaires, tout en demeurant informé par les conseils de nos experts en santé publique.

Source : IRCC



Immigration

Les immigrants sont près de trois fois plus susceptibles de connaître une surqualification persistante que les non-immigrants

La surqualification en emploi des personnes immigrantes est un enjeu bien documenté au Canada. En général, les personnes immigrantes sont plus susceptibles que les personnes nées au Canada d'occuper des postes requérant des niveaux de scolarité inférieurs.

Par exemple, selon les données du Recensement de 2016, les personnes immigrantes titulaires d'un diplôme d'études universitaires (baccalauréat ou grade supérieur) étaient deux fois plus susceptibles que les personnes nées au Canada d'occuper un emploi requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires.

En revanche, on en sait beaucoup moins sur la persistance de la surqualification au fil du temps. Il s'agit pourtant d'un enjeu important, car plus la surqualification dure longtemps, plus celle-ci peut avoir une incidence sur le bien-être économique des travailleurs.

L'étude « La persistance de la surqualification en emploi des immigrants et des non-immigrants », publiée aujourd'hui dans Regards sur la société canadienne, traite de cet enjeu à l'aide des données intégrées des recensements de 2006 et de 2016. L'étude révèle que les immigrants étaient près de trois fois plus susceptibles que les non-immigrants d'être surqualifiés en 2006 et en 2016, et donc de se trouver en situation de surqualification persistante.

L'étude permet de définir la surqualification comme le fait d'occuper un emploi requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires parmi les travailleurs qui étaient âgés de 25 à 49 ans et qui étaient titulaires d'au moins un baccalauréat en 2006.

L'enjeu lié à la surqualification des personnes immigrantes demeure un sujet d'intérêt dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Comme démontré dans une récente étude de Statistique Canada, les immigrants formés dans un domaine de la santé sont plus susceptibles que les non-immigrants de ne pas travailler dans leur domaine, en dépit du fait que de nombreux postes vacants ne sont pas pourvus dans le secteur des soins de santé.

De plus, une autre étude a révélé qu'en 2016, 25 % des immigrants qui travaillaient comme aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires avaient au moins un baccalauréat, comparativement à 5 % des non-immigrants

Les immigrants sont près de trois fois plus susceptibles de connaître une surqualification persistante que les non-immigrants

Pour être considérés comme surqualifiés de manière persistante, les travailleurs âgés de 25 à 49 ans qui détenaient un diplôme universitaire devaient avoir occupé, en 2006 et en 2016, un emploi requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires.

Au total, environ 1 travailleur sur 20 (5,3 %) était surqualifié en 2006 et en 2016. Cependant, les immigrants (10,1 %) étaient près de trois fois plus susceptibles que les non-immigrants (3,6 %) d'avoir été en situation de surqualification persistante.

Le lieu des études était un important facteur dans ces résultats. Après avoir pris en compte différents facteurs, dont l'âge, le sexe, le plus haut niveau de scolarité et le domaine d'études, la probabilité d'avoir connu une surqua-

lification persistante était de moins de 4 % pour les travailleurs ayant obtenu leur diplôme au Canada. Cette probabilité était similaire chez les immigrants et les non-immigrants.

De plus, lorsqu'on isolait l'effet des autres facteurs, la probabilité de surqualification persistante était de 6 % chez les personnes ayant obtenu leur diplôme en Océanie ou en Europe de l'Ouest, de 5 % chez celles ayant obtenu leur diplôme aux États-Unis, et de 4 % chez celles ayant obtenu leur diplôme en Europe du Nord.

En revanche, les probabilités de surqualification persistante étaient considérablement plus élevées chez les travailleurs ayant obtenu leur diplôme en Asie du Sud-Est (20 %), en Asie du Sud (18 %) et aux Antilles et Bermudes (12 %).

Les différences selon le pays d'origine persistent après la prise en compte d'autres caractéristiques

Même s'ils avaient obtenu leur diplôme au Canada, les travailleurs immigrants n'avaient pas tous les mêmes probabilités de connaître une surqualification persistante; le lieu de naissance avait aussi une incidence sur cette dernière.

Plus précisément, les immigrants ayant obtenu leur diplôme au Canada qui étaient originaires d'Asie du Sud (6,3 %) et du Sud-Est (5,5 %) étaient plus susceptibles d'avoir connu une surqualification persistante, comparativement aux immigrants ayant obtenu leur diplôme au Canada et qui étaient originaires d'Océanie, d'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord (3 % ou moins).

D'autres facteurs sont associés à la surqualification persistante

D'autres facteurs, dont le domaine d'études, étaient associés à la surqualification persistante, tant pour les immigrants que pour les non-immigrants.

De manière générale, les travailleurs les plus susceptibles de connaître une surqualification persistante étaient les diplômés en sciences humaines, en sciences sociales et du comportement, en droit, en arts visuels et d'interprétation, ainsi qu'en technologie des communications (probabilités allant de 8 à 11 %).

En revanche, la surqualification persistante était relativement moins fréquente chez les diplômés en mathématiques, en informatique, en science de l'information ainsi que chez les diplômés dans les domaines de la santé (probabilité de 3 % ou moins).

Parmi les autres facteurs associés à des risques plus ou moins grands de surqualification persistante, plus particulièrement chez les immigrants, figuraient le niveau de connaissance de l'anglais ou du français et le fait d'avoir obtenu un autre diplôme d'études entre 2006 et 2016. Les femmes immigrantes ayant obtenu un diplôme hors du Canada étaient aussi plus susceptibles de connaître une surqualification persistante que leurs homologues masculins.

Source : Statistique Canada.

Pour plus d'infos, visiter :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200902/dq200902a-fra.htm>



Maroc

Canada

Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Littérature

Hommage à Naima El Bezzaz



Par Mustapha Bouhaddar

Je n'ai pas l'habitude d'écrire sur des écrivains que je n'ai point lus, mais après avoir hésité un moment, j'ai décidé d'écrire sur ma compatriote ces quelques lignes pour rendre hommage à son talent de poète et d'écrivaine.

En effet, ses livres sont écrits en hollandais, et hélas ne sont pas traduits, et c'est frustrant de ne pas pouvoir les lire. Elle a fait une lecture admirable à la télévision, des poèmes du poète et écrivain américain Charles Bukowski devant un public médusé et admiratif. A la fin de la lecture, elle a eu un standing ovation.

Naima El Bezzaz, avait un caractère bien trempé et n'avait pas la langue dans sa poche. C'était un esprit libre. Elle dit ce qu'elle pense sur tous les sujets, y compris l'islam, ce qui lui a attiré la foudre de la communauté musulmane résidante au pays bas. Une communauté qui a fini par avoir sa peau.

En effet, ses écrits audacieux sur le sexe et la religion en Hollande étaient très mal vus par certains membres de sa communauté, et elle

a, à plusieurs reprises, reçu des menaces de mort.

Écrire ou mourir

L'écrivaine Naima El Bezzaz est née en 1974 à Meknès au Maroc, et a vécu depuis l'âge de 4 ans aux Pays-Bas. À 18 ans, la jeune Naima participe à un concours de poèmes et le remporte.

En 1995, elle entame sa carrière d'écrivaine et publie son premier livre « De weg naar het noorden », grâce auquel elle remporte le premier titre du prix Jenny Smelik-IBBY, son livre est classé dans le top 10 des livres les plus achetés au Pays-Bas.

Nul n'est prophète en son pays, j'ai découvert l'existence de Naima El Bezzaz, il y a seulement quatre ans, lors d'un voyage à Amsterdam. Je l'ai vue dans une émission de télévision, alors je suis allé sur wikipedia où j'ai lu sa biographie. A part la communauté marocaine des pays bas, rares sont les Marocains (es) qui connaissent son existence. Et pourtant, en 2006, elle sort son livre « De verstotene », où elle incarne le personnage de Mina, une jeune fille avec une double culture, occidentale et orientale, qui peine à s'intégrer dans la société.

A propos de ce livre elle a dit : « j'ai choisi exprès une fille ayant deux cultures. C'est une métaphore de la société occidentale actuelle. Il s'agit ici d'un déracinement de la culture marocaine. Elle peut s'intégrer autant qu'elle veut à la société, les autres la verront toujours différente. Ton ADN d'étrangère restera toujours en toi, et les autres le remarquent via ta façon de parler, de réfléchir et de penser »

Ses positions, notamment ses propos dans ses ouvrages traitant diffé-

rents sujets tels la condition féminine, la sexualité, l'immigration, l'identité, la religion et la dépression. S'en suivent des insultes et des menaces de mort émanant des ses propres compatriotes. C'est le début de la fin.

Son dernier ouvrage, « Au service du diable », est apparu en 2013, l'écrivaine plonge dans une grave dépression et se fait interner dans un hôpital psychiatrique.

En mois de juillet dernier, Naima a fait son retour sur les réseaux sociaux, et à peine un mois après, l'écrivain marocain Abdelkader Benali a fait l'annonce de son suicide sur son Twitter.

En effet, Naima El Bezzaz s'est défenestrée depuis le 6^e étage de l'appartement de ses parents à Alphen-sur-le-Rhin, à l'âge de 46 ans, laissant derrière elle deux filles, comme rapporté par plusieurs médias.

La dureté de l'exil

Naima El Bezzaz était discriminée et moquée à l'école par rapport à ses origines nord-africaines. Adolescente, elle déménage à Zaandam dans le quartier de Vinexwijk. Âgée seulement de douze ans, elle révèle à l'école son envie d'écrire un livre. Victime de moqueries, elle décrit dans un livre : "Même mes professeurs ne me prenaient pas au sérieux. Les gens me regardaient et se disaient constamment: celle-ci ne va jamais réussir.

Âgée de dix-huit ans, elle participe à un concours de poèmes et remporte le concours avec une invitation au Meervaart. Elle y participe devant un public de quatre cent personnes. Lorsqu'elle rentre sur scène, une partie du public lui jette des cacahuètes.

Si Naima El Bezzaz a fini par aban-

donner son combat contre la dépression, elle n'avait en revanche jamais abandonné sa bataille contre les tabous sous toutes leurs formes, dans le pays qui l'avait accueillie, et dans lequel elle s'était forgé une grande réputation.

Sa renommée, elle la doit entre autres à l'un de ses livres, Vinex Woman (2010), du nom de son quartier de résidence, Vinexwijk, dans la ville de Zandaam.

Paru pour la première fois voici dix ans, ce roman est une analyse impitoyable de la sexualité, telle qu'elle est vécue dans ce quartier. Ce roman, le troisième de Naima El Bezzaz, avait énormément dérangé une certaine bien-pensance, car il évoquait sans fards la double culture et son corollaire, les problèmes identitaires, ainsi qu'une impossible intégration, sans compter un certain racisme dont souffrent de nombreux membres de sa communauté.

En 2013, elle avait publié son dernier ouvrage, 'Au service du diable', et avait été invitée par le Conseil supérieur de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) à participer à l'évènement "Marocaines d'ici et d'ailleurs". Ceux qui avaient eu le plaisir de la rencontrer à cette époque se souviennent d'une écrivaine à la fois talentueuse et torturée.

Pendant que les Européens érigent des statues à l'effigie de leurs écrivains, nos compatriotes marocains résidants aux Pays-Bas les torturent et les poussent au suicide.

Une fin tragique pour une écrivaine pleine de promesses. Qu'elle dorme en paix!

**Maroc****Canada****Info**

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info



RE/MAX CITÉ

Agence immobilière Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec



Adam Belmo

Courtier immobilier résidentiel

Bur: 514 644-0000

Cell: 514 502-2712

Fax: 514 644-3096

13150 rue Sherbrooke Est
Montréal, Qc H1A 4B1



adam.belmo@remax-quebec.com

TAEKWONDO

La symbiose entre le corps et l'esprit



ÉCOLE DES CHAMPIONS OLYMPIQUES

www.ecotaekwondo.com

Inscriptions en cours

ADMINISTRATION CENTRALE

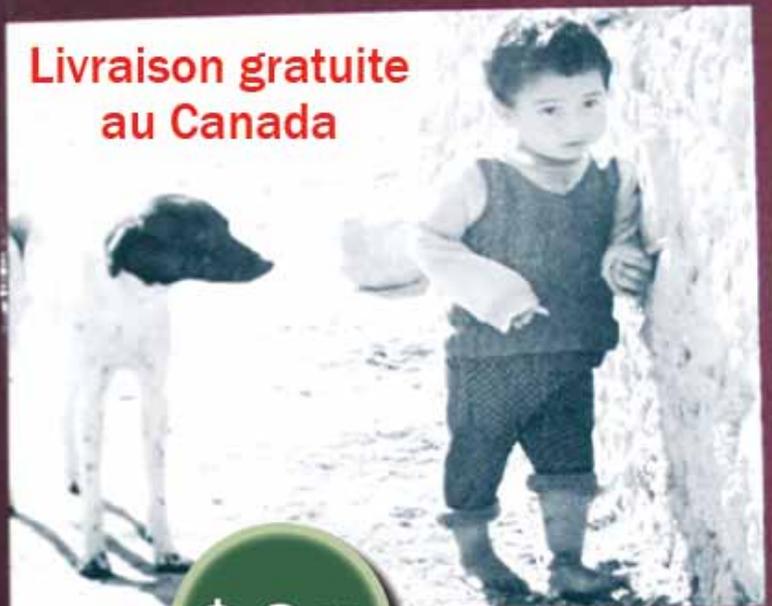
514 721 8173



Concept: benhalemabouabdelrahman@gmail.com

Info : 514-576 9067 contact@elfouladi.com

Livraison gratuite
au Canada



\$9,99

Abderrahman El Fouladi

De Boujniba à Montréal
Parcours du combattant d'un
va-nu-pieds

Édition 2018, Revue et Corrigée

لنستمر في حماية أنفسنا!



اغسلوا أيديكم



اسعلوا في كوعكم

هذه التعليمات إلزامية للجميع
بدايةً من سن 12 عامًا فأكثر،
وفي جميع أنواع المواصلات
العامة والأماكن العامة المغلقة
كليًا أو جزئيًا.



غطّوا وجوهكم
(إذا كانت المسافة أقل
من مترين)



حافظوا على مسافة
أمنة بينكم

[Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

☎ 1 877 644-4545

30-310-3121W

Culture /Religion

Réflexion sur la politique culturelle et culturelle du Maroc à destination de sa diaspora



Par Mraizika Mohammed (1)

La politique culturelle et culturelle que l'Etat marocain destine aux Marocains établis à l'étranger est déterminée par deux préoccupations majeures : renforcement des liens culturels et affectifs des jeunes générations de la diaspora marocaine avec la mère-patrie et leur préservation des dérives sectaires et influences étrangères, tels le wahhabisme et le chiisme. La question est : ladite politique répond-elle véritablement aujourd'hui aux attentes et aspirations de ces mêmes générations ? Est-elle à même de permettre à l'État marocain d'atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'était fixés en la matière ?

PRIMO - A l'observation, la politique culturelle et culturelle en question semble relever globalement du même substrat théologico-politique et la stratégie d'ensemble, que la politique destinée aux

marocains de l'intérieur : une pratique de la religion qui fait du malikisme, de l'acharisme et du soufisme d'al-Jûnayd, les trois éléments de base de son socle et de son modèle religieux. Cette pratique, placée sous la bannière spécifique au Maroc de « imârat al-mu'minîn », s'est affinée et instituée à travers les décennies grâce aux réformes successives qu'a connues le champ religieux intérieur. Le déploiement vers l'Afrique d'une « diplomatie culturelle » éclairée et inclusive donne à « imârat al-mu'minîn » une dimension particulière.

Mais ce qui fait la différence entre les deux situations (intérieure et extérieure) réside dans la spécificité des aires géographiques et culturelles étrangères dans lesquelles est déployée cette politique culturelle et culturelle nationale. La diaspora marocaine ne constitue certes pas un bloc ethnique, linguistique et culturel homogène. Néanmoins ses membres se rencontrent, dans leur grande majorité, au même point de convergence sur le plan religieux, celui d'un Islam modéré et du juste milieu. Ce facteur a toute son importance.

Il constitue indéniablement un atout pour la consolidation de l'identité culturelle et la cohésion sociale de la diaspora marocaine et contribue à son intégration dans des pays arabo-musulmans ou africains de culture musulmane. Le fait que ces pays pratiquent des madahibs (écoles juridiques) autre que malikite (Hanbalite, chafite, hanafite) n'a aucune incidence directe notable sur la vie spirituelle

et sociale de ses membres.

Les vraies difficultés auxquelles se trouve confrontée la diaspora marocaine en Europe, au même titre que les autres communautés musulmanes, ont pour causes une perception et un sentiment d'hostilité et de rejet à l'égard de l'Islam et des étrangers en général, de la part des sociétés occidentales.

Ces sociétés sont aujourd'hui travaillées par des mouvements populistes et extrémistes mais aussi indisposées par des pratiques et des comportements socio-culturels qui se manifestent dans les espaces publics avec une certaine « agressivité » et une touche communautariste surtout lorsqu'ils deviennent l'expression d'une posture idéologique et politique. L'impression (invasion, remplacement) et les craintes (terrorisme) que ce genre d'attitude engendre au sein des sociétés d'accueil sont poussées à leur paroxysme par les attaques perpétrées en Europe par un terrorisme aveugle et criminel semant la mort et la destruction au nom de l'Islam.

Le Maroc s'est résolument attaché, depuis des décennies, à rendre plus aisées les conditions d'exercice de la liberté du culte et plus apaisée la vie spirituelle des membres de sa diaspora. Il a mis en œuvre des dispositifs diversifiés destinés à assurer la promotion de son modèle religieux, qui prône le dialogue et la tolérance et appelle à l'apaisement et à la concordance, et en même temps, à préserver sa communauté des influences néfastes dans le cadre d'une stratégie

placée sous le concept d'al-amn a-rohi, dans le sens de sécurité spirituelle.

Des volets budgétaires conséquents accompagnent cette politique culturelle portée par différentes institutions nationales chargées de l'accompagner et de la traduire sur le terrain. L'envoi chaque année à l'étranger de plusieurs centaines d'imams pendant le mois de Ramadan, la formation de jeunes imams, de prédicateurs et de conférenciers à Rabat (plus de 600), la mise à disposition d'enseignants au service de l'Enseignement de la langue et culture d'origine (ELCO) sont quelques-uns des volets marquants de cette action culturelle.

Deux institutions en particulier, le Ministère des Habous et la Fondation Hassan II veillent à la bonne mise en œuvre de ces dispositifs. Mais, il est vrai aussi que le CCME mène des actions (Salon du livre, publications, etc.) qui s'inscrivent dans la même perspective de promotion de la culture nationale. Le Ministère chargé des MRE consacre pour sa part différents dispositifs pour soutenir la vie culturelle des MRE.

Des universités d'été sont organisées depuis 2009 et des colonies de vacances sont proposées aux jeunes marocains chaque année. Ces moments de rencontres et d'échanges leur offrent l'opportunité de se familiariser et d'être plongés « dans le bain » linguistique et culturel national. Le programme

À suivre : Page 11



Maroc Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Culture / Religion

Réflexion sur la politique culturelle et culturelle du Maroc à destination de sa diaspora

Suite de la Page 10

Dar Al Maghrib, centré sur la construction de centres culturels complète utilement ce dispositif. Le premier de ces centres, inauguré en juin 2012 à Montréal, propose des cours, des ateliers et différents types d'activités artistiques. Celui d'Amsterdam, dont la réalisation est lancée au mois de mai 2014, se donne pour ambition d'être une « une véritable vitrine du Maroc, dans tous ses aspects, authentique et moderne (déclaration à la MAP). Mais quelles que soient les critiques dont font l'objet ces Centres, ils ont le mérite d'exister.

SECUNDO - Au regard de ces efforts et cette intention soutenue que le Maroc accorde à la question culturelle et culturelle de ses ressortissants installés à l'étranger, n'est-il pas opportun de faire sans tarder une évaluation rationnelle et sérieuse des résultats de sa politique ? N'est-il pas temps de mettre en œuvre des stratégies actualisées et se doter des moyens nécessaires en vue de renforcer ou d'adapter les différents dispositifs actuellement en vigueur pour une meilleure efficacité ?

Le Maroc apporte un soutien conséquent aux initiatives et activités culturelles et d'enseignement des associations gestionnaires des mosquées et autres lieux de culte. Il est vrai que, sur le plan stratégique et politique, il a su et pu avoir, grâce à la création d'Unions, de Confédérations ou de Fédérations, s'imposer (depuis les premières élections du CFCM en 2003) com-

me la première force religieuse en France et dans différents pays de l'Union Européenne. Actuellement c'est un marocain qui préside le Conseil Français du Culte Musulman suite à une victoire importante lors des élections de 2019. Il reste que la compétition que livrent certains Etats (Algérie, Turquie) au Maroc est rude. L'activisme du chiisme (Iran), du wahhabisme (Arabie Saoudite) et de l'offensive de certains émirats du Golfe, nécessitent une vigilance de tous les instants.

Par conséquent, il est plus que jamais nécessaire, pour contrecarrer ces menaces de la radicalisation religieuse ou le risque de délitement et de marginalisation de la culture d'origine, de conduire une réflexion plus profonde et de proposer des mesures plus conformes aux exigences des sociétés d'accueil comme au profil sociologique de la diaspora marocaine en constante mutation. En somme, pour permettre à la politique culturelle déployée par le Maroc à l'étranger d'atteindre ses objectifs culturels et stratégiques, il est nécessaire :

- De mettre en place dans les principales capitales européennes ou dans les plus importantes villes, des centres culturels marocains dont la gestion doit être confiée à des personnes qualifiées capables de les doter de programmes à la hauteur des défis du moment. L'ouverture du Centre Culturel Marocain de Paris (Bd Saint Michel), tant espérée, se fait toujours désirée;
- Compte tenu du fait que l'aide dévolue aux mosquées est consé-

quente, il est normal que leur gestion et administration soient confiées à des cadres compétents au-dessus de tout soupçon ;

- Initier des programmes et des séminaires de formation au profit des dirigeants d'associations afin de leur permettre de remplir naturellement et efficacement leur rôle de relais et d'être de véritables acteurs culturels ;
- Mettre en place un contrôle et un suivi réguliers des fonds ministériels accordés aux différentes mosquées et associations ;
- Éviter l'envoi du Maroc de personnel peu qualifié et moins sensibilisé à la culture du pays d'accueil et des attentes des MRE en matière culturelle ;
- Encourager les artistes, les écrivains et les sportifs MRE en leur donnant les opportunités et les moyens nécessaires pour faire connaître leurs travaux et œuvres artistiques.

Le code de la nationalité a certainement réalisé une avancée notable au profit des enfants de la diaspora marocaine, en leur permettant, depuis 2007, de prétendre à la nationalité. Avoir la possibilité de jouir de la double nationalité est aussi un atout important. Seulement, cette double qualité pose (cas des Pays-Bas notamment) d'une manière persistante et même conflictuelle la question de la double appartenance et allégeance. Comment donc dépasser ce problème qui risque de se généraliser et de prendre d'autres dimensions ? L'État marocain a mis également en place différents dis-

positifs qui visent à stimuler le volume des transferts en devises et favoriser l'investissement des marocains de l'étranger. Mais là aussi de réelles difficultés et contrariétés (spoliation des biens, lenteur etc.) interviennent comme frein à leur volonté et désir d'entreprendre au Maroc. S'ajoute à cela, comme motif de répulsion, la question de l'exercice de la citoyenneté et le bénéfice des dispositions de la Constitution de 2011 relatives aux droits politiques toujours en suspens.

En tout état de cause, toutes les avancées accomplies dans le domaine économique et politique, en dépit de leur importance, ne peuvent remplacer ou dispenser de la valorisation du sentiment d'appartenance à la culture nationale et l'attachement à l'identité marocaine dans ce qu'elle a de divers et de spécifique (Voir Préambule de la Constitution de 2011). Il faut donc que les pouvoirs publics, mais aussi la Commission pour le nouveau modèle de développement, intègrent dans leur réflexion politiques et stratégique, l'idée que c'est par la culture que le sentiment d'appartenance à une identité spécifique, à des valeurs, à une histoire et à une nation, peut se renforcer et s'inscrire dans la durée.

(1) Mohammed MRAIZIKA est Docteur en Histoire (EHESS-Paris), Diplômé de Philosophie Morale et Politique (Sorbonne IV), Consultant en Ingénierie Culturelle, écrivain et conférencier.



Maroc

Canada

Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Maroc - COVID-19

Les limites de l'enseignement à distance



Par Azeddine Mraizika, Professeur à l'université Sultan Moulay Slimane de Beni-Mellal

Les effets négatifs, nombreux et destructurants, de la pandémie COVID-19 se sont manifestés, depuis le mois de mars dernier, avec une grande intensité à des échelles différentes et dans des domaines divers. L'arrêt de l'enseignement présentiel au Maroc, comme dans la majorité des pays touchés par la crise sanitaire, est l'une des conséquences les plus directes de sa propagation. C'est l'enseignement à distance qui s'est alors imposé comme alternative et palliative à une rupture totale des cours en présentiel ; rupture qui risque de générer des incidences d'ordre psychologique, éducatives et sociales.

Rappel historique

L'enseignement et la formation à distance n'est pas en effet une découverte née des contraintes imposées par la COVID-19, en particulier la distanciation physique et sociale. Il a une histoire bien ancienne et son apport à la formation et à l'éducation de personnes se trouvant dans une situation physique ou géographique difficile n'est pas négligeable. Aux Etats Unis, l'université d'Etat de Pennsylvanie a développé dès 1882 un programme d'enseignement par correspondance pour remédier aux difficultés d'accès à l'éducation des popula-

tions du monde rural à cause de la distance géographique qui les séparent des établissements d'éducation. Les femmes ont bénéficié de ce dispositif mais aussi les personnes qui ne sont pas, pour des raisons de santé ou de travail, en mesure de se déplacer vers un lieu de formation. Au début, ce sont les textes écrits illustrés ou non de graphiques qui constituent les principaux supports pédagogiques. Ils sont en général acheminés par voie postale du lieu de la formation vers l'apprenant.

En France, c'est en Septembre 1939, après la déclaration de la guerre, que le gouvernement crée, à titre provisoire, un service d'enseignement par correspondance et par radio. Cette création marque le début du Centre national d'enseignement à distance (CNED) dédié à la " formation de tous ceux qui le souhaitent quels que soient leur âge et leur situation". Cet établissement public à caractère administratif du ministère de l'Éducation nationale assure, depuis la date de sa création, "une formation tout le long de la vie", selon son slogan. Il offre en effet de multiples formations, de la maternelle à l'université, aide à la préparation aux concours de recrutement de la fonction publique et à la formation à différents métiers. De

nombreux organismes privés ont vu le jour depuis proposant des offres éducatives en tous genres.

Dans tous les cas de figures, en France comme aux Etats-Unis, au Royaume-Unis et ailleurs dans le monde occidental, le principe directeur est de permettre à des personnes isolées d'accéder à l'éducation et à la formation en réduisant la distance géographique et spatiale. Cette distance peut-être aussi culturelle et socio-économique ou relative au temps.

Le système de formation à distance a connu, en général, une évolution importante et constante grâce à l'apport des nouvelles technologiques qui ont contribué à l'élargissement de son public et son audience. Les médias audiovisuels ont largement participé à cette évolution notamment à partir des années 70 où l'usage de cassettes vidéo et audio, des émissions de radio ou de télévision s'est répandu à une grande échelle et s'est même démocratisé. A cela s'ajoutent des émissions à la radio et à la télévision et l'apparition dans de nombreux pays des universités à distance qui proposent une gamme assez large de formations ouvertes à tous et adaptée aux contraintes de la vie personnelle des adultes. Ces derniers temps, le e-learning ou le MOOC (Massive Online Open Courses), ont favorisé à la fois l'attrait et l'intérêt du public, des entreprises comme des particuliers, pour la formation à distance. L'aspect pédagogique de la formation s'est également amélioré.

Toutefois, sans le développement et l'extension de l'offre et de la technologie Internet tous ces dispositifs d'enseignement et de formation à distance seraient sans effet massif et généralisé. L'internet a en effet favorisé l'interactivité et permis l'essor d'approches pédagogiques nouvelles. La relation entre le formateur et l'apprenant prend des formes multiples et des voies diverses : vidéoconférence, des plateformes, des applications, des cours en ligne notamment. Ces outils numériques ont en fait révolutionné l'apprentissage et assuré sa démocratisation en brisant le problème de la distance.

L'enseignement à distance à l'épreuve de la COVID-19

Avec la crise sanitaire COVID-19, la distanciation physique et sociale s'impose comme l'un des gestes barrières essentiels, permettant d'éviter la transmission et la propagation de l'épidémie. L'enseignement présentiel tel qu'il était organisé avant cette crise devient alors problématique. Différentes mesures ont été prises pour y faire face telles que la réduction du nombre des élèves dans les écoles, l'annulation ou l'aménagement de certains services scolaires (cantine, récréation, accueil, sortie scolaire) ou des examens. Mais, la volonté d'assurer la continuité de l'enseignement et la permanence des activités de formation fait que l'enseignement à distance et non présentiel est revenu en force sur la

scène éducative pour s'imposer comme une solution. Par conséquent, nombreux Etats se sont repliés sur l'enseignement à distance pour sauver leur année scolaire. Le Maroc n'a pas fait exception. C'est l'un des pays où la gestion de crise sanitaire est donnée comme exemple. Parmi les mesures drastiques et urgentes prises par les pouvoirs publics marocains, en particulier l'état d'urgence sanitaire, la fermeture des frontières, l'interdiction des rassemblements et le confinement, il y a la fermeture des écoles et des établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

Le cas du Maroc : Le dispositif mis en œuvre dans ce domaine, en vue de contrecarrer la circulation du virus dans le milieu scolaire, s'appuie sur les recommandations données par les organismes sanitaires internationaux tel que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ainsi dès le mois de mars, le Ministre de l'Éducation nationale, Saaïd Amzazi, décide, comme mesure urgente et salutaire contre la circulation du virus, la fermeture de toutes les écoles et universités du Maroc Mais au-delà des contraintes que pose cette mesure, le défi à relever explique le Ministre était d'assurer « une continuité pédagogique à distance avec un enseignement qui devait être offert à toute la communauté à savoir de très nombreux écoliers, lycéens et étudiants » (Interview accordée à médias²⁴). Pour cela il fallait donc mobiliser le corps enseignant, des ressources humaines, des moyens matériels et produire des programmes pour couvrir tous les différents niveaux d'enseignement au profit d'environ 10 millions de bénéficiaires précise le Ministre qui donne une idée de la production des contenus éducatifs qui passe de 600 contenus à plus de 6.000. Cependant, en dépit des résultats encourageants et probants obtenus, force est de constater que l'expérience de l'enseignement à distance au Maroc a montré quelques limites. D'ailleurs, le Ministre Saaïd Amzazi, a lui-même reconnu les points de faiblesse de cette expérience dès son lancement. La contrainte majeure a été le problème d'accès à ces contenus pour certains apprenants car, souligne-t-il, « on s'est rapidement rendu compte qu'une frange de la population n'avait pas d'ordinateur, de tablette ou même de smartphone, connectés au réseau ».

Le Ministre de l'Éducation nationale, a tenu néanmoins à souligner dans un discours devant le Parlement certains des avantages de l'enseignement à distance : ce système, précise le Ministre, « ne peut en aucun cas remplacer la présence physique des écoliers ou des étudiants dans leurs institutions, mais il ouvre de réelles perspectives dans le secteur... le taux de suivi de l'enseignement à distance est encourageant. Il est de 96% dans le secteur privé et de 71% dans le secteur public... ».

À suivre : Page 13

Maroc - COVID-19

Les limites de l'enseignement à distance

Suite de la Page 12

Limites et contraintes : En somme, si l'on examine le dispositif mis en œuvre au Maroc depuis le mois de mars dernier, il est possible de dégager quelques-uns des problèmes qui constituent des entraves majeures à une réelle réussite de l'enseignement à distance. Ces problèmes sont de différents ordres. D'abord des problèmes techniques liés à l'accès à l'internet aggravé par des disparités socio-économiques et géographiques entre les personnes ou les territoires. Il y a aussi des facteurs en rapport du degré d'appréhension des cours à distance et à la question de l'enseignement à distance chez les personnes souffrant d'handicaps (les sourds par exemple) et le déficit constaté en matière d'interaction entre les enseignants et les étudiants. L'impact de l'enseignement à distance sur la santé psychologique n'est pas à exclure car essentiel.

En effet, à cause des disparités socio-économiques et géographiques, des étudiants issus de familles démunies ou tout simplement habitant des villages non couverts par les réseaux Internet, se sont retrouvés privés d'accès aux cours à distance. Avec le confinement ils ne pouvaient pas se déplacer vers un lieu public équipé de l'internet. C'est là « une situation qui peut accentuer la déperdition », souligne Youssef Saâdni, enseignant-chercheur à l'Université Hassan II de Casablanca et expert dans le secteur de l'éducation. Le risque du décrochage scolaire est considérable. Ainsi, et afin d'éviter l'exclusion des plus démunis et de donner la possibilité à tous les apprenants d'accéder à l'enseignement à distance, des mesures exceptionnelles ont été entreprises. A titre d'exemple, le ministère de tutelle a procédé, en partant du principe que tous les foyers marocains sont équipés de postes de télévision, à la diffusion de leçons filmées sur les chaînes nationales. Mais, malgré les efforts du ministère, le degré d'appréhension de ces cours reste très disparate et dépendant des facteurs extra-intellectuels de l'apprenant. Cela a créé des inégalités cognitives conséquentes.

Cette situation est aggravée par l'absence d'espace d'échange et de discussion entre les étudiants et leurs enseignants. La compréhension et la validation de notions et de concepts liés au contenu pédagogique sont de ce fait entamés faute de contact direct, de réactivité et d'interactivité qui sont des éléments nécessaires à la transmission de certains savoirs et savoir-faire. D'ailleurs, une majorité d'étudiants interrogés ont mis l'accent sur l'absence d'un accompagnement pédagogique dans l'appropriation des différents outils et dans la réalisation de leurs projets. La mission d'éducateur, de médiateur et de facilitateur de l'enseignant apparaît en conséquence comme étant indispensable à la réussite de ce système.

L'autre limite de l'enseignement à distance est en rapport avec l'exclusion ou

la marginalisation de la communauté des personnes souffrant d'handicaps. Le cas des sourds et malentendants par exemple est à ce sujet révélateur. Ils n'ont pas pu bénéficier des ressources numériques adaptées à la langue des signes. Cette lacune est aggravée par le manque d'interprètes et l'absence d'échanges avec les professeurs. Au-delà de ces personnes aux besoins spécifiques, le Docteur Jaouad Mabrouki, expert en psychanalyse, a signalé à ce sujet, que l'enseignement à distance a eu un impact sur la santé physique et psychique des apprenants. Il a ainsi considéré que « De nombreux étudiants deviennent déprimés suite aux cours à distance, sans qu'il n'y ait aucune motivation. Ils n'ont aucune vision sur l'avenir et ne savent pas s'ils vont reprendre les cours ou pas... ».

En effet, l'Université n'est pas seulement un lieu d'apprentissage, c'est aussi un lieu de vie sociale où les étudiants peuvent tisser des liens d'amitié et de partage. Le confinement les a amputés de leurs repères et de leurs habitudes. Rester confiné chez soi, surtout si les conditions de vie (logement, équipement sociaux moyens économiques) ne sont pas favorables, n'est pas un facteur propice à la motivation ou à la concentration. Le Docteur J. Mabrouki résume cela en ces termes : « Plusieurs étudiants m'ont rapporté qu'ils ont du mal à dormir, ils mangent de manière désordonnée et déséquilibrée et ont beaucoup de difficultés à se réveiller à temps pour leurs cours du matin, avec notamment des difficultés de concentration... ».

Cette situation a durement impacté non seulement l'état psychique des étudiants, mais elle a affecté également leur état physique. Le fait de mal se nourrir et de mal ou peu dormir laissent souvent des séquelles.

Quelques voies à explorer: Cependant, et au-delà de toutes ces considérations peu favorables, on peut considérer que cette crise sanitaire a été, dans un sens, une opportunité pour le Maroc. Elle a permis d'expérimenter le système d'enseignement à distance pendant plusieurs mois et sur une grande échelle. Des avancées notables dans le domaine du digital ont été également réalisées et des moyens importants débloqués, un Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de 10 milliards de dirhams (soit 934 millions d'euros) a été annoncé. Mais il reste néanmoins au Maroc de réels défis à relever dans le domaine de la justice et l'égalité sociales. Il doit s'investir et investir encore plus dans le domaine de l'enseignement à distance et réfléchir sérieusement aux moyens et méthodes les plus appropriés pour permettre aux exclus du système de formation et d'éducation de trouver leur place et leur dignité. La vulgarisation des outils pédagogiques, l'usage de l'e-learning et l'accompagnement de l'ensemble des apprenants afin qu'ils puissent assimiler l'enseignement numérique, est l'une des voies possibles à explorer.

L'enseignement à distance doit être proportionnellement institutionnalisé

L'enseignement à distance doit être proportionnellement institutionnalisé à l'horizon de la phase post Covid-19, en prévision des crises qui pourraient survenir à l'avenir, a indiqué le chercheur et professeur universitaire Khalid Chegraoui, Senior Fellow au Policy Center for the New South (PCNS).

Intervenant dans le cadre d'un débat initié par le Centre sur le web consacré à la rentrée scolaire en ces temps de coronavirus, le chercheur a souligné que cette crise sanitaire offre l'opportunité de tirer des leçons et de développer des visions proactives pour faire face à toute crise qui pourrait surgir à l'avenir, appelant à activer les mécanismes techniques et à user des outils disponibles pour mettre en œuvre ce projet.

À l'approche du démarrage de la nouvelle année scolaire, prévu sous le slogan "Pour une école renouvelée, équitable, citoyenne et inclusive", M. Chegraoui a mis l'accent sur la nécessité de faire confiance aux enfants et aux jeunes marocains, forts en matière des nouvelles technologies, notant que la crise du Covid-19 pourrait constituer une occasion de développement et un tournant dans la modernisation du système éducatif en pensant à de nouvelles approches didactiques et pédagogiques.

Concernant les réactions suscitées par la décision du ministère de tutelle de laisser le choix aux parents et tuteurs des élèves d'opter pour l'enseignement à distance ou en présentiel, le chercheur a appelé à éviter l'"auto-flagellation" et les critiques qui n'apportent pas d'initiatives et de solutions, étant donné que le Royaume fait face à une pandémie sans précédent.

Le secteur de l'enseignement a fait face, au cours de cette pandémie, à nombre de défis, notamment l'achèvement des cours à distance sans préparation préalable, la gestion des examens en parallèle avec le traitement des scénarios de la nouvelle rentrée scolaire, a-t-il ajouté, soulignant que les décisions prises sont compatibles avec les capacités disponibles et les circonstances exceptionnelles et prennent en compte à la fois la flexibilité dans la proposition et son application.

M. Chegraoui a relevé, en outre, qu'il est difficile de faire une évaluation qualitative de l'expérience de l'enseignement à distance, étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle expérience au niveau pédagogique, estimant que la gestion de l'enseignement à distance est plus facile aux niveaux supérieurs qu'aux niveaux primaires qui nécessitent plus de mécanismes physiques.

Quant aux enjeux auxquels est confrontée la population rurale, notamment en termes d'accès aux moyens technologiques, le chercheur a souligné que le défi est très grand, vu que les mécanismes qui peuvent être adoptés au niveau de l'enseignement à distance ne sont pas faciles à implémenter sur le terrain.

De son côté, Abdellah Saaf, chercheur éminent au PCNS, a indiqué que l'approche adoptée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est adaptée à l'évolution de l'actualité, considérant que la proposition de combiner, en option, l'enseignement à distance et en présentiel, reste sujette à la modification et nécessite l'implication de tous les acteurs concernés.

En ce qui concerne les disparités sociales et de classe au niveau de la qualité de l'éducation, le chercheur a expliqué que la qualité de l'éducation se construit par étapes, appelant à cet égard à éviter de se concentrer sur la hausse des taux de scolarisation au détriment de la qualité du système éducatif.

En ces temps de pandémie, il y a un besoin urgent d'élaborer des programmes de soutien appropriés aux élèves et étudiants qui tiennent compte du contexte numérique actuel, ainsi que de reconsidérer la façon dont les programmes et les cours sont préparés afin d'améliorer les outils et moyens éducatifs et pédagogiques disponibles, a-t-il souligné.

S'agissant du danger d'aggravation de la crise dans le secteur de l'enseignement, M. Saaf a exhorté tous les acteurs concernés au travail sur le terrain afin de combler les lacunes et à suivre et à élargir les expériences dans ce secteur, estimant que la crise de la Covid-19 est une opportunité de travailler sur l'amélioration du système éducatif marocain et de le mettre à niveau pour suivre le rythme des défis actuels.

Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global.

Dans cette optique, le PCNS défend le concept d'un "nouveau Sud" ouvert, responsable et entreprenant, un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde.

Source : MAP

France

Attaque contre un Maire d'origine maghrébine : Le racisme et la haine en voie de banalisation



Par Mustapha Bouhaddar

Ces derniers temps, on assiste à une recrudescence de propos racistes contre les responsables politiques d'origine étrangère, et plus particulièrement d'origine maghrébine. On assiste à ce que Hannah Arendt nommait « la banalité du mal. »

Les racistes ne se cachent plus, ils crient haut et fort leur haine contre l'étranger, en employant des expressions abjectes comme « bougnoule », sans avoir peur de choquer l'autre. Et c'est le cas de Mohamed Boudjellaba, élu fin juin, maire de Givors Mohamed Boudjellaba (divers Gauche/EELV) a révélé samedi sur Twitter avoir été la cible de propos racistes et de menaces de mort. "Allez fous le camp bougnoule si tu ne

veux pas brûler comme 1 merguez" ou encore "Tu sais comment ça fait une bombe dans une habitation, ça fait boum" peut-on notamment lire dans ce courrier de 4 pages, reçu la veille.

D'après BFM Lyon du 23/08/2020, l'auteur anonyme rappelle également la récente prise de poste de l'élu divers gauche. "Christiane Charnay (la maire sortante) a perdu l'élection du 28/6/2020 mais elle n'a pas perdu la guerre. [...] Maintenant tu payes la racaille pour mettre le feu aux immeubles, c'est très grave ce que tu as fait et crois moi, ça ne va pas rester sans vengeance", mentionne le courrier.

L'auteur interpelle également la nouvelle maire du 1er arrondissement de Lyon, Yasmina Bouagga (EELV) qu'il qualifie de "fatma qui est maire".

Un signalement fait au procureur et au préfet du Rhône

Toujours, selon BFM Lyon, le maire de Givors a depuis porté plainte et a signalé ce courrier au procureur et au préfet du Rhône. Au micro de BFM Lyon, l'édile a réaffirmé qu'il ferait preuve d'une tolérance zéro" face à ses "forces obscures qui tra-

vailent pour diviser les gens et amener de la haine".

De son côté, le préfet du Rhône a également condamné "avec la plus grande fermeté les propos abjects tenus à l'égard du maire de Givors". Tout comme les membres de son parti et les élus locaux de tous bords politiques.

Propos racistes insupportables

Le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin a également réagi sur Twitter, se disant "écoeuré par ces propos racistes insupportables". "S'en prendre à un élu, c'est s'en prendre à la République", a-t-il ajouté.

Eric Dupont-Moretti, le ministre de la Justice, a quant à lui condamné "4 pages de répugnances non signées". "Une enquête est ouverte pour retrouver cet "anonyme" et le présenter à la justice", a expliqué l'ancien avocat.

Nous sommes une seule race; la race humaine

La France, rappelée à l'ordre par l'ONU, suite au déferlement du racisme dans l'hexagone. La situation en France est très préoccupante, selon le rapporteur spécial de la session, l'Améri-

cain Pierre-Richard Prosper, qui estime qu'il existe « une recrudescence » des actes racistes dans le pays des droits de l'homme. « Ce qui manque en France, c'est une vraie volonté politique », a-t-il ajouté. Pour sa défense, la délégation française a annoncé que le gouvernement allait mettre sur pied,

dès la rentrée, un plan de lutte contre le racisme, sans que les détails en soient pour le moment connus.

Une affaire à suivre, car ce qui se passe en ce moment dans l'hexagone, n'est pas glorieux pour le pays des droits de l'homme.



Photo :DR



Maroc Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Votre Publicité à Mini-prix

TARIF FIDÉLITÉ

*1/8 de page

À partir de 39\$ (N et B)

et 49\$ (Couleur)

*Mieux qu'une carte
d'affaire !!!*

TARIF FIDÉLITÉ

*1/4 de page

À partir de 69\$ (N et B)

et 99\$ (Couleur)

TARIF FIDÉLITÉ

*1/2 page

À partir de 135\$ (Noir et Blanc)

et 189\$ (Couleur)

*1 page entière :

À partir de 259\$ (Noir et Blanc)

et 359\$ (Couleur)

Pour plus d'infos ou pour une soumission :
Journal Maghreb Canada Express
Tél. : 514-576-9067
Courriel : contact@elfouladi.com

(* Pages internes avec 12 parutions minimum)

Fédération ●●●
Québécoise de Tir

PRATIQUEZ LE SPORT DU TIR À LA CIBLE

Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes
à feu à autorisation restreinte



Coût : 170,00\$
matériel inclus

**POUR LE LOISIR OU POUR LES EMPLOIS
QUI EXIGENT LE PORT D'ARME.**

Tél. : 514 252-3056
Sans frais : 1 888 514-7847
www.fqtir.qc.ca



Aimez notre page Facebook!